



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



• **Bassin minier  
du Nord-Pas de Calais**  
• inscrit sur la Liste du  
• patrimoine mondial en 2012

# COMMENT AFFICHER LE LOGO OFFICIEL ?

## LE LOGO OFFICIEL DE L'INSCRIPTION

L'inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012 a consacré les efforts de tout un territoire pour faire reconnaître la qualité, la richesse et la diversité de ses paysages et de son patrimoine, ainsi que sa place exceptionnelle dans l'Histoire du Monde.

La Mission Bassin Minier, en tant que co-gestionnaire avec l'État de cette inscription, a été destinataire, comme tous les Biens inscrits sur la Liste, d'un logo officiel et personnalisé, transmis par le Centre du patrimoine mondial et permettant de rendre visible ce précieux statut.

Vous faites partie des nombreux acteurs institutionnels qui participent à la gestion et à la valorisation du Bassin minier Patrimoine mondial, et qui sont donc susceptibles d'utiliser ce logo officiel.

*Ce guide se veut être un mode d'emploi clair de l'usage de ce logo officiel ; notre objectif collectif est de valoriser cette inscription, de la partager et de l'afficher avec fierté, respect et qualité.*

*Parce que cette inscription unique est une chance, la Mission doit garantir la qualité de son affichage pour que les valeurs de l'UNESCO et du Patrimoine mondial restent intactes et soient, aujourd'hui comme demain, un levier fort pour notre territoire.*



**Le logo officiel combine le logo de l'UNESCO et l'emblème du Patrimoine mondial**



### Les garants de l'utilisation du logo officiel

*L'État français est responsable devant l'UNESCO et le Centre du patrimoine mondial de la bonne utilisation du logo officiel. C'est la Commission nationale française pour l'UNESCO (CNFU) qui assure cette interface. Au niveau local, c'est la Mission Bassin Minier qui assure un rôle de garant et d'intermédiaire auprès des acteurs du territoire.*

### Qui peut utiliser le logo officiel de façon permanente ? \*

- Les collectivités locales
- Les propriétaires et gestionnaires des biens inclus dans le périmètre Bassin minier Patrimoine mondial
- Les structures touristiques et culturelles du Bassin minier

\* Pour les usages ponctuels dans le cadre d'un projet associatif, merci de consulter la Mission Bassin Minier.

### Les 3 conditions incontournables pour utiliser le logo officiel !



**Condition 1 : Je m'implique dans la gestion et la valorisation et/ou je participe à la découverte du patrimoine et des paysages du Bien inscrit.**

En diffusant les valeurs du Patrimoine mondial, en s'impliquant dans la gestion et la valorisation du Bien inscrit ou en faisant découvrir aux habitants le patrimoine et les paysages du Bassin minier, votre structure doit être impliquée dans une volonté **de préserver l'authenticité et l'intégrité du Bien inscrit**, et notamment les caractéristiques lui ayant permis la reconnaissance de sa valeur universelle exceptionnelle.



**Condition 2 : J'accompagne le logo officiel d'un texte argumentaire, pédagogique ou explicatif sur l'inscription au Patrimoine mondial**

Pour utiliser le logo officiel, votre structure doit être en adéquation avec les valeurs et les activités de l'UNESCO et du Patrimoine mondial, c'est-à-dire défendre une valeur éducative, scientifique, culturelle ou artistique. À ce titre, l'utilisation du logo officiel doit **obligatoirement être accompagnée d'un contenu pédagogique ou explicatif sur le Bien Inscrit** sauf pour les affiches et flyers.



**Condition 3 : Je n'utilise pas le logo officiel sur des supports à visée commerciale**

Le logo officiel ne doit en aucun cas être utilisé pour des usages commerciaux et aucun message publicitaire ne doit lui être associé.

### Vous remplissez les 3 conditions ?

Vous pouvez utiliser le logo officiel de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial.

Vous trouverez au fil des pages suivantes :

- des exemples pour vous aider à comprendre comment l'utiliser,
- les règles graphiques et d'écriture pour bien l'utiliser.

### Vous ne remplissez pas les 3 conditions ?

Nous avons une solution pour vous...  
Rendez-vous en page 14



# DANS QUELS CAS UTILISER LE LOGO OFFICIEL ?



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

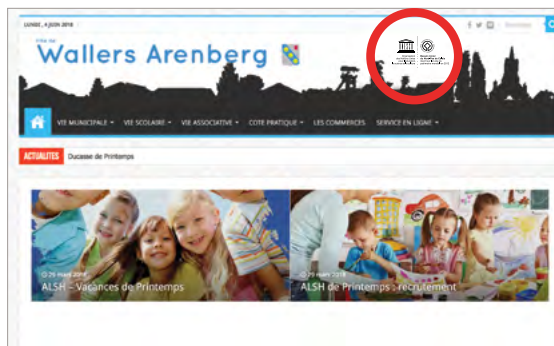


**Bassin minier  
du Nord-Pas de Calais**  
inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2012

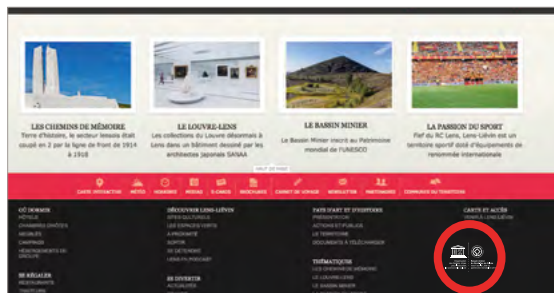
*Piscine Art déco du stade-parc  
à Bruay-la-Buissière*

# DANS QUELS CAS UTILISER LE LOGO OFFICIEL ?

## Pour communiquer sur l'inscription de manière générale



Sur la home page du site Internet d'une **commune**.



Sur la homepage du site internet ou une brochure d'une **structure touristique**.



Sur le site internet ou sur une brochure d'un **grand site minier**.

## Pour communiquer sur l'inscription dans le cadre d'un événement lié directement au bien inscrit



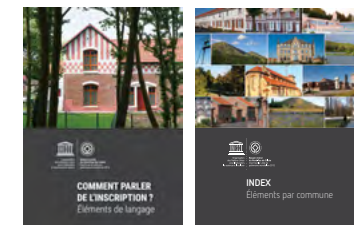
Sur les outils de communication (**affiche, programme, flyer...**) d'un événement en lien avec le Patrimoine mondial.



**Attention :** L'emblème ne peut pas être mis au même niveau que les logos partenaires ou intégré dans un bloc de logos.

### Si vous utilisez le logo sur un site internet, il peut renvoyer vers :

- le site [www.bassinminier-patrimoine mondial.org](http://www.bassinminier-patrimoine mondial.org)
- une page détaillant les sites inscrits de la commune (voir "Index des éléments par commune")
- une page valorisant l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO (voir guide "Comment parler de l'inscription ? Éléments de langage")



Les guides et l'ensemble des documents sont disponibles dans l'onglet "Ressources" du site Internet.



Cité Jeanne d'Arc à Barlin

DANS QUELS  
CAS UTILISER  
L'EMBLÈME  
SEUL ?



## DANS QUELS CAS UTILISER L'EMBLÈME SEUL ?

Remarque : sur des supports de petites tailles, quand cela est possible, il est préférable de privilégier l'usage de l'emblème accompagné de la mention « Patrimoine mondial ».

Pour communiquer l'inscription sur des supports gratuits de taille réduite



Sur des flyers, autocollants, stylos, badges, sacs, clefs usb...

Pour communiquer sur l'inscription dans le cadre d'un circuit touristique ou d'un circuit de découverte



Sur une **carte** d'itinéraires de découverte **traversant des sites** inclus dans le périmètre Bassin minier Patrimoine mondial.

### 11 GRANDS BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ DES MINES DE LENS

C'est dans ce bâtiment édifié entre 1928 et 1930 que sont régis, jusqu'à la fin de l'exploitation charbonnière en 1990, le travail dans les fosses, la transformation, le transport et la commercialisation du charbon ainsi que la vie quotidienne des mineurs et de leurs familles (logements, œuvres sociales.. dimensions impressionnantes, son architecture régionaliste inspirée de la renaissance flamande, ses prestigieux intérieurs Art déco

Sur une **brochure** présentant des sites inclus dans le périmètre Bassin minier Patrimoine mondial

Pour afficher l'inscription sur de la signalétique



Sur un panneau d'**entrée de ville**



Sur de la signalisation **directionnelle**



Pour aller plus loin

Pour connaître l'ensemble des règles d'usages autour de la signalétique, demandez-nous le guide signalétique ou téléchargez-le dans l'onglet ressources du site : [www.bassinminier-patrimoinemondial.org](http://www.bassinminier-patrimoinemondial.org)

## RECOMMANDATIONS GRAPHIQUES

Le logo officiel tel que fourni par le Centre du Patrimoine mondial doit être utilisé tel quel. Aucune modification ne peut y être apportée et les textes doivent toujours être lisibles quelque soit le support utilisé.



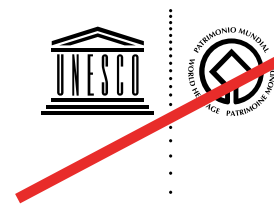
Usage uniquement en noir et blanc. Les couleurs ne sont pas autorisées.



Les proportions des éléments graphiques et textuels de l'emblème doivent être respectées.



Les éléments de l'emblème ne doivent pas être dissociés.



Le texte associé au logo ne doit pas être supprimé.

Ça ne passe pas !  
Quelques exemples  
d'usages non autorisés



## CE QUI S’AFFICHE BIEN S’ÉNONCE CLAIREMENT !

### Le Bassin, avec un grand B

Mettre un B majuscule permet de désigner le Bassin minier en particulier, comme un nom propre. C'est un procédé d'accentuation ou « majuscule de signification ».

**Soyons fiers de notre Bassin, avec un grand B !**

### L'inscription, on (s') y tient !

Les sites sont « inscrits » sur la Liste et non « classés ». La notion de classement implique une hiérarchisation, or l'obtention de l'inscription relève d'un examen et non d'un concours. Une fois inscrits sur la Liste, les sites ne sont ni hiérarchisés ni répartis par critères ou selon un ordre déterminé : ils y figurent sur un pied d'égalité, ensemble et parmi d'autres.

### Inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Au même titre que l'UNICEF ou l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'UNESCO est un organisme spécialisé de l'ONU et le Patrimoine mondial ne représente qu'une de ses activités. Les raccourcis de langage ou d'écriture de type « Patrimoine UNESCO » ou « inscrit à l'UNESCO » sont donc erronés : en les utilisant, vous engagez la responsabilité de l'Organisation ou la faites parler, ce qui est formellement interdit. Et n'oubliez pas que **le nom de l'UNESCO est protégé**.

### Un pour tous... Tous pour un seul et même bien !

Le périmètre Patrimoine mondial inclut 353 éléments et 4000 hectares de paysage. C'est cet ensemble global et solidaire qui a permis d'obtenir l'inscription pour le Bassin minier Nord-Pas de Calais. Ainsi, ce ne sont pas le terril X, la fosse Y ou la cité Z qui sont inscrits au Patrimoine mondial mais bel et bien le Bassin minier Nord-Pas de Calais **comme un seul et même bien**. Il en va de même pour les communes concernées par le périmètre : elles ne sont pas inscrites en tant que telles au Patrimoine mondial.

### Un paysage culturel évolutif ... Et vivant !

Le saviez-vous ? Il existe aussi la catégorie d'inscription « Paysage culturel évolutif fossile ou relique », ce qui signifie que son processus évolutif s'est arrêté. Le Bassin minier est un paysage culturel évolutif vivant : territoire habité, ce n'est pas parce qu'il est inscrit au Patrimoine mondial qu'il est figé, que son développement est freiné et que ses habitants vivent comme au temps de la mine au début du 20e siècle. Bien au contraire : **le territoire est engagé vers le 21e siècle... et au-delà !**

## POUR TOUS LES AUTRES CAS !

Vous ne pouvez pas utiliser le logo officiel de l'inscription ?

Affichez la signature !

Que vous soyez élu, habitant, entrepreneur, association ou acteur économique, vous pouvez utiliser cette signature pour **afficher votre appartenance et votre lien fort au Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial**.

En téléchargement sur : [www.bassinminier-patrimoine mondial.org](http://www.bassinminier-patrimoine mondial.org)

B A S S I N  
M I N I E R  
▲  
P A T R I M O I N E  
M O N D I A L

B A S S I N ▲ P A T R I M O I N E  
M I N I E R M O N D I A L



Vous avez un doute, une question, une hésitation ?  
Contactez-nous : nous sommes là pour vous guider !

**Mission Bassin Minier - Virginie Lapierre**  
[communication@missionbassinminier.org](mailto:communication@missionbassinminier.org)

**03 21 08 86 52**

Photo de couverture :  
L'un des terrils jumeaux de la fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle  
© 2012, Hubert Bouvet, Région Hauts-de-France  
Pages 4 et 5 :  
© Jean-Michel André-Mission Bassin Minier  
Pages 8 et 9 :  
© Jean-Michel André-Mission Bassin Minier

Direction de la publication :  
Cathy Apourceau-Poly, *présidente*  
Catherine Bertram, *directrice*  
Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais  
**Conception** : Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais  
& Bien fait pour ta Com'  
**Impression** : Qualit'Imprim sur papier certifié 100%  
recyclé avec des encres végétales.

© Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais  
Octobre 2018





Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



**Bassin minier  
du Nord-Pas de Calais**  
inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2012

[www.bassinminier-patrimoine mondial.org](http://www.bassinminier-patrimoine mondial.org)



## Mission Bassin Minier

Carreau de Fosse du 9-9bis

Rue du Tordoir - BP 16 - F 62 590 OIGNIES

Tél. (33) (0) 321 087 272

[accueil@missionbassinminier.org](mailto:accueil@missionbassinminier.org)

[www.missionbassinminier.org](http://www.missionbassinminier.org)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE



Bethune-Truilly  
Arrondissement



Communauté d'Agglomération  
de Lens-Liévin



Communauté d'Agglomération Hénin-Carvix



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU DOUAISIS



Cœur  
d'Ostrevent



La Porte du Hainaut



Valenciennes  
Métropole



acm